

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS PARTICIPATIFS

- être âgé de + de 11 ans
- être Saint-Jeannais
- avoir un projet d'intérêt général
- budget disponible : 50 000€



DÉPÔT DE PROJET

- Remplir le dossier de candidature téléchargeable sur le site internet de la ville
- Disponible en version papier à la mairie
- Retour avant le 25 juin par mail ou directement à l'accueil de la mairie.

PARTICIPATION AU COMITÉ CONSULTATIF

- Vous êtes Saint-Jeannais de + de 11 ans ?
- Ce projet vous intéresse ?
- Vous souhaitez participer encore plus activement ?

Vous avez la possibilité d'intégrer le comité consultatif budget participatif pour représenter les citoyens auprès des élus en charge du dossier.

Candidature à déposer du 20 mai au 25 juin



VOTRE VILLE VOS PROJETS

Imaginez. Votez. Créez.



BUDGET PARTICIPATIF 2021

#imaginezvotezcréez

Pour toutes questions, contacter le service vie associative – vie locale

Cécile Périé : budgetparticipatif@mairie-saintjean.fr - 05.32.09.67.42

Retrouvez toutes les infos, règlement et documents sur www.mairie-saintjean.fr

CALENDRIER

20 MAI
AU 25 juin



Appel à
candidature
pour le
comité
consultatif

Sélection 30/06
1^{ère} réunion 8/07
2^{ème} réunion 23/09
3^{ème} réunion 13/12

20 MAI
AU 25 JUIN



Dépôt
des
idées

9 JUILLET
AU 10 SEPT



Instruction
des dossiers

6 NOVEMBRE



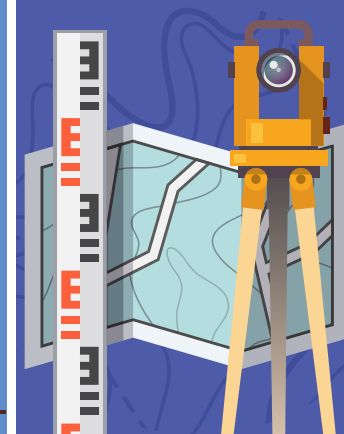
Présentation
publique
des projets
recevables

1^{ER} AU 30
NOVEMBRE



Vote des
habitants
pour un
projet

À PARTIR DE
2022



Réalisation
des projets
retenus